

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission des finances

Préavis 2011-2016 / N° 58

Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet

La commission des finances composée de :

Mmes Anne Beck Thentz
Lucette Schmutz

MM. Olivier Barras, président
Pierre-François Charmillot
Michel Déruaz
Christian Hay
Olivier Paley, rapporteur

s'est penchée sur le présent préavis lors de ses réunions d'octobre et novembre et a invité. Mme la Municipale Joséphine Byrne-Garelli, ainsi que M. le Syndic Jean-Noël Goël pour obtenir des informations complémentaires dont le devis détaillé et la fiche d'endettement (selon décision du conseil du 10 décembre 2013) qui n'avaient pas été fournis d'office avec le préavis.

La commission a essayé de comprendre pourquoi le devis des travaux a passé de CHF 1.8 mio à 2.355 mio. Mme Byrne-Garelli a expliqué que deux options ont été rajoutées à savoir un terrain en gazon synthétique et 40 places de parc. De plus, la commission a souhaité savoir pourquoi le devis ne comprend pas de budget pour imprévus : Mme Byrne-Garelli a informé la commission que le devis n'est pas basé sur des soumissions et que des économies sont possibles.

Concernant l'option du gazon synthétique Mme Byrne Garelli justifie sa plus-value par son utilisation plus intensive et des coûts d'entretien plus faibles que le gazon naturel. Les chiffres avancés peinent à convaincre la commission (CHF 80'000.- / an pour le gazon naturel alors que l'entretien des installations actuelles, plus grandes, a coûté CHF 13'000.- en 2013).

La commission a aussi voulu comprendre pourquoi les places de parc n'ont pas été prévues dans le projet initial ; la réponse est que celles-ci avaient bien été prévues et que d'autres raisons sont responsables de l'augmentation de la demande de budget. La commission est aussi informée que des oppositions du voisinage sont encore en cours. Celles-ci risquent de retarder la réalisation des nouvelles places de parc qui sont nécessaires pour les enseignants qui doivent pour certains se déplacer entre les différentes écoles.

La commission s'est également renseignée pour savoir si le principe de réciprocité dans les autres projets de l'ASPAIRE sera appliqué pour que les aménagements extérieurs ou routiers soient payés par la commune, sur laquelle se situent les bâtiments scolaires. Le syndic indique que le principe selon lequel les aménagements extérieurs sont pris en charge par la commune de situation, est accepté communément. Il précise ainsi qu'en l'état des arrangements actuels non encore formalisés, les aménagements routiers de Gilly devraient être payés par cette commune.

Vues de la commission

Une courte majorité de la commission souhaite que, vu la situation financière de la Commune, la somme demandée soit réduite et que l'aménagement de places de parc supplémentaires soit séparé des autres aménagements. Cette majorité pense que la réduction du montant octroyé ne rend techniquement pas impossible la réalisation d'un terrain synthétique mais dépendra des négociations et autres économies à rechercher. D'autres commissaires soutiennent la Municipalité sur le fond pour ne pas risquer de prêter la réalisation des aménagements prévus en particulier le terrain synthétique très utile pour le Hockey-Club La Côte.

Conclusions

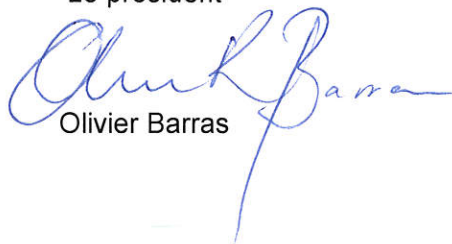
La Commission à la majorité des membres (1^{er} amendement 4 contre 3, 2^{ème} amendement à l'unanimité;) vous demande de bien vouloir accepter les deux amendements suivants :

1. octroie à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'835'000.-** pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet **sans les 40 places de parking supplémentaires**
2. octroie à la Municipalité un crédit de **Fr. 200'000.-** pour l'aménagement de **40 places de parking supplémentaires sur le site du complexe scolaire du Martinet**

Rolle, le 20 novembre 2014

Au nom de la commission

Le président



Olivier Barras

Le rapporteur

Olivier Paley